

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 30 octobre à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEOIS – M. GROSSO - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS – W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ - P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

**Absents représentés** : MC. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER - G. REQUENA par C. BRISSEOIS - S. BASSI-ALLEMAND par J. LAFAGE - J. HURTADO par M. PEREZ - S. SENEGA-SANCHEZ par A. KELLY - S. JEAN par W. BIGNON - S. BERBEZIER par C. NEGRI-AZAIS

**15. Signature Convention Territoriale Globale avec la CAF**

La commune est en convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) depuis 2002 au travers du Contrat Temps Libre (2002 à 2005) et du Contrat Enfance Jeunesse (2006 à 2017), renouvelé 4 fois, qui arrivait à terme le 31 décembre 2017.

Depuis le 1er janvier 2018, la Convention Territoriale Globale (CTG) est le nouveau cadre politique des relations contractuelles entre la CAF et une collectivité. La commune établit le dossier visant à signer cette nouvelle convention avant le 31 décembre pour la période 2018-2021.

La CTG vise à fusionner tous les dispositifs existants pour les 0-25 ans. Elle assure une plus-value financière pour la commune et permet, pour les familles, d'avoir une continuité d'accompagnement. En effet, tous les acteurs de la CTG sont : CCAS, centre social, crèche, écoles, centre de loisirs pour les enfants (maternelles et primaires) ainsi que pour les jeunes (collège, lycée) et autres institutions pertinentes (associations).

La CTG intègre le projet famille de la MJC, qui rassemble : CCAS, MJC, les restos du cœur, le secours populaire, les assistantes sociales du Conseil Départemental, la MLI et la conseillère des gens du voyage. Le projet famille donne la possibilité d'agir vers une population spécifique et permet d'élaborer des actions autour de la monoparentalité.

La CTG permet :

- D'avoir une vision globale et décloisonnée,
- De fixer un cap,

- D'adapter l'action aux besoins du territoire,
- Clarifier les interventions,
- Faciliter la prise de décision,
- Valoriser les actions.

Elle se construit sur la base de 6 thématiques qui donnent lieu à des fiches actions.

Les thématiques sont :

- Petite enfance,
- Enfance,
- Jeunesse,
- Parentalité,
- Animations locales (centre social)
- Action droit,
- Logement.

Le fonctionnement que la commune a choisi de mettre en place est la création de 3 Comités Techniques (Cotec) sur les thèmes suivants :

- Petite enfance / Parentalité
- Enfance / Jeunesse
- Animation de la vie sociale

Ces Cotec regroupent les acteurs du secteur considéré et se dérouleront 2 fois par an et autant de fois que nécessaire (4 Cotec prévus cette année pour la constitution du dossier).

Il y aura également un comité de Pilotage (Copil) regroupant ces mêmes acteurs, les élus ainsi que les représentants institutionnels. Ce Copil aura lieu 1 fois par an.

Il est demandé au Conseil Municipal :

**D'autoriser** M. le Maire à signer la future Convention Territoriale Globale à la demande de la CAF.

Il convient d'en délibérer.

### **LE CONSEIL**

Où l'exposé de M. le Maire

### **DELIBERE**

**À L'UNANIMITE**

**Autorise** M. le Maire à signer la future Convention Territoriale Globale à la demande de la CAF.

**Et ont, les membres présents,**

**signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le Maire,**

**Yves MICHEL**

